

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2026
PROCES VERBAL

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET COMMUNE M 57**
2. **OUVERTURE DE CREDITS – INVESTISSEMENT M 57**
3. **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET OUTILS D'ANIMATION DE LA BIBLIOTHEQUE**
4. **ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE NOTRE-DAME ET DE LA NONERUE**

Nombre de Conseillers en fonction : **13**

Sous la présidence de Monsieur Patrick BOLAY

Nombre de Conseillers présents : **12**

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames Marie-Françoise ARRUE GADEA, Magali DUBOIS, Séverine GEORGIN-DEPREZ, Nathalie GERVILLIE, Hervé GRAFF Jean-Paul MARTIN, Patrick MATHION, Jean-Marc PICAT, Nathalie PREAUX, Bernard ROUYER et Dominique THEVENON.

Etaient absents excusés : Monsieur Alexandre FOLMER (procuration à M-F ARRUE-GADEA).

Secrétaire de séance : Jean-Marc PICAT

D 2026-3

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET COMMUNE M57

Madame l'Adjointe aux Finances présente à l'assemblée municipale le compte financier unique du budget Commune (M 57) pour l'année 2025, comportant les données suivantes :

BUDGET COMMUNE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<i>Investissement</i>	<i>1 580 338.34 €</i>	<i>1 473 365.04€</i>	<i>- 106 973.30 €</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>1 120 266.24 €</i>	<i>1 485 898.17 €</i>	<i>365 631.93 €</i>
TOTAL	2 700 604.58 €	2 959 263.21 €	258 658.63 €
CLOTURE 2024 (M57+M49)	AFFECTATION A L'INVESTISST 2024	RESULTAT EXERCICE 2025	RESULTAT DE CLOTURE 2025
<i>Invest</i> -		<i>- 106 973.30 €</i>	<i>- 252 533.64 €</i>
<i>Fonct.</i>	<i>-668 379.41 €</i>	<i>365 631.93 €</i>	<i>794 784.54 €</i>
<i>Total</i>	<i>-668 379.41 €</i>	<i>258 658.63 €</i>	<i>542 250.90 €</i>

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **approuve à l'unanimité le compte financier unique du Budget Commune M57.**



D 2026-4

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRECEDENT – BUDGET M 57

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2025-6 du 27 février 2025 adoptant le compte administratif du budget primitif 2024 (M14) de la Commune de JOUY AUX ARCHES

Vu la délibération n°2025-12 du 24 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025 (M57) de la Commune de JOUY AUX ARCHES

Vu la décision du Maire n°1 du 31 mars 2025 modifiant le budget primitif 2025 (M57) de la Commune de JOUY AUX ARCHES

Vu la décision du Maire n°2 du 2 juillet 2025 modifiant le budget primitif 2025 (M57) de la Commune de JOUY AUX ARCHES

Vu la délibération n°2025-30 du 25 septembre 2025 adoptant la décision modification n°1 du budget primitif 2025 (M57) de la Commune de JOUY AUX ARCHES

Vu la délibération n°2025-32 du 25 septembre 2025 adoptant la décision modification n°2 du budget primitif 2025 (M57) de la Commune de JOUY AUX ARCHES

Vu la délibération n°2025-33 du 25 septembre 2025 adoptant la décision modification n°3 du budget primitif 2025 (M57) de la Commune de JOUY AUX ARCHES

Vu la délibération n°2025-40 du 30 octobre 2025 adoptant la décision modification n°4 du budget primitif 2025 (M57) de la Commune de JOUY AUX ARCHES

Vu la décision du Maire n°3 du 17 novembre 2025 modifiant le budget primitif 2025 (M57) de la Commune de JOUY AUX ARCHES

Vu la délibération n°2025-46 du 27 novembre 2025 adoptant la décision modification n°5 du budget primitif 2025 (M57) de la Commune de JOUY AUX ARCHES

Vu la délibération n°2025-60 du 11 décembre 2025 adoptant la décision modification n°6 du budget primitif 2025 (M57) de la Commune de JOUY AUX ARCHES

Considérant la nécessité d'engager les dépenses d'investissement en dehors de celles inscrites dans les autorisations de programme, avant le vote du budget 2026 ;

Considérant que le total des dépenses d'investissement s'élève à 4 032 415.93 € déduits de 145 540.34 € de résultats d'exécution (001), de 216 000 € (1641 – emprunts), de 95 000 € d'opérations d'ordre (041) et de 544 000 € (RAR N-1), il est possible de reporter au maximum 25% de 3 031 875.59 €, soit 757 968.90 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :



- D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes inscrites dans le tableau suivant :

Chapitres budgétaires	Article	Crédits ouverts au budget 2025	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement jusqu'au vote du budget 2026 (25%)
21	2158	15 000.00 €	900.00 €
21	2152	0.00 €	2 520.00 €
21	2188	500.00 €	400.00 €
20	203	0.00 €	1 500.00 €
10	10226	21 447.59 €	21 450.00 €

- Le Maire, la Secrétaire Générale et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

D 2026-5

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET OUTILS D'ANIMATION DE LA BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention d'un montant de 490 €auprès du Département de la Moselle au titre du développement de ressources documentaires et d'outils d'animation de la bibliothèque de JOUY-AUX-ARCHES.

S'ENGAGE :

- A acquérir les ouvrages et les outils décrits dans la demande ci-jointe pour un montant de 700 €.
- A porter au budget cette acquisition ainsi que la subvention correspondante
- A respecter les conditions d'octroi de la subvention ainsi que les critères définis dans la convention de partenariat.
- A transmettre au Département de la Moselle les justificatifs d'acquisition dans un délai maximum de 6 mois à compter de la notification de décision

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Département de la Moselle pour l'octroi de cette subvention, à signer toutes les pièces nécessaires à l'acquisition de ces ouvrages et outils et à l'exécution de la présente délibération.

D 2026-6

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE NOTRE DAME ET DU CHEMIN DE NONERUE

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;



Vu le rapport d'analyse des offres ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre des travaux de requalification de la rue Notre Dame et du chemin de Nonerue, une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée, pour la conclusion des marchés correspondants :

Marché de travaux requalification de la rue Notre Dame et du chemin de Nonerue à Jouy-Aux-Arches (tranche ferme)

Après ouverture des offres, celles-ci ont été analysées et il s'avère que les offres suivantes sont économiquement les plus avantageuses au regard de l'ensemble des critères fixés dans le règlement de la consultation :

LOT 1: V.R.D

LOT 2 : Réseaux divers

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer sur ces points.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 11 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (M-F ARRUE-GADEA et A. FOLMER) :

ATTRIBUE le marché aux sociétés suivantes selon les montants mentionnés ci-dessous (tranche ferme) :

LOT 1 : VRD à l'entreprise JEAN LEFEBVRE LORRAINE pour un montant total de 289 116.45 € HT

LOT 2 : Réseaux secs à l'entreprise LEONARD TP et NGE E.S pour un montant total de 287 977.50 € HT

Pour un montant total du marché de 577 093.95 € HT, soit 692 512.74 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés mentionnées ci-dessus, aux conditions financières évoquées, ainsi que toutes les pièces se rapportant au présent dossier, y compris les documents d'exécution tels que les avenants éventuels.

La séance est close à 21 heures 15.

